

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 384

14 février 2012

SOMMAIRE

1Plus S.à r.l.	18399	Atmosphère Restaurant S.à r.l.	18431
a_BAHN S.à r.l.	18399	Avrofi S.à r.l.	18431
ABC Fahrshoul Sàrl	18401	Bagatelle Invest S.A.	18432
Acadia S.A.	18402	Barlanto Holding S.à r.l.	18426
Aerium Place de Paris S.à r.l.	18400	Batton Consulting & Trading S.à r.l.	18432
Agence Générale Deckenbrunnen Sàrl ...	18402	Bergerac Beton S.A.	18414
Agence Luxembourgeoise d'Interim et de Services aux Entreprises SA	18402	B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l.	18431
Agence Marc Petit	18403	Boxhorn Investments S.à r.l.	18432
Agingale Holding S.à r.l.	18400	Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A.	18432
Agingale Holding S.à r.l.	18426	Burnthor SA	18432
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.	18400	Ecosse Automotive Holding	18396
Allianz Global Investors Opportunities ...	18401	Granada S.A.	18393
Altrimenti & Associés S.à r.l.	18405	GREENCAGE S.A. Société de Titrisation	18395
Amaltea S.à r.l.	18406	Internos S.à r.l.	18397
Anthea So.Par.Fi.	18430	Marguerite Wind Germany S.à r.l.	18414
APN CF (No.2)	18402	Olin Fund	18403
APN CF (No.2)	18413	Pah West Europe 2 Sàrl	18406
APN CF (No.2)	18406	Prisma S.A.	18392
ARARE, société de gestion de patrimoine familial	18401	Redmell S.A.	18393
ARARE, société de gestion de patrimoine familial	18401	Royalty Opportunities S.à r.l.	18386
Argor Engineering S.A.	18413	San-Ni Investments S.A.	18394
Art Collection S.à r.l.	18414	St Edouard S.à r.l.	18395
Arvo Investment Holdings S.à r.l.	18401	St Luke S.à r.l.	18395
ASK Investments S.A.	18406	St Marius S.à r.l.	18396
ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l.	18425	Vodafone Luxembourg S.à r.l.	18396
Atelier Mécanique Schuler-Putz Sàrl	18425	Waymade Holdings	18397

Royalty Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 83.160,34.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.774.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Royalty Opportunities Feeder S.A., a public company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160775, here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 21 July 2011;

Hirtle Callaghan Private Equity Fund VIII (A) L.P., a limited partnership registered with the State of Delaware under number 4691681, with registered office at 300, Barr Harbor Dr. Ste 500, PA 19428-2998 West Conshohocken (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 March 2011;

Spokane Employees Retirement System, a governmental employee benefit plan with registered office at 808 W. Spokane Falls, Boulevard, Suite 604, WA 99201-3324 Spokane, (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Spokane, (U.S.A.) on 28 March 2011;

Mr. Ian VOLENT, born in Oradea, Hungary on April 1st, 1947 and residing at 27, Hereford Ln, NM 87506 Santa Fe (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Santa Fe (U.S.A.) on 30 March 2011;

The Robert and Linda Pierpoint Trust represented by its trustees Mr. Robert PIERPOINT & Mrs Linda PIERPOINT, residing at 16668 Calle Jermaine, CA 90272 Pacific Palisades (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Los Angeles (U.S.A.) on 30 March 2011;

Hillview Special Opportunities Fund L.P., a limited partnership registered with the state of Delaware under number 3507424, with registered office at 170 N. Radnor-Chester Road, Suite 150, PA 19087 Radnor (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 26 April 2011;

WP Living Trust, represented by its trustees Mr. William PIERPOINT & Mrs. Guitara PIERPOINT, residing at CA 92270 Rancho Mirage, 70600 Thonderbird Mesa Road (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Rancho Mirage (U.S.A.) on 29 April 2011;

Okabena Partnership J, a partnership having its registered office at 1800 IDS Center, 80, South Eighth Street, MN 55402-4523 Minneapolis (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Minneapolis (U.S.A.) on 1 April 2011;

Mr. Todd R. WANEK, born on 16 March 1964, residing at 26921 W Mesa Ln, WI 54612 Arcadia, Wiconsin (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

Waneck Trust of 2000 U/A/D/9/16/2000 As Amended and Restated, represented by its trustees Mr. Ronald G. WANEK & Mrs. Guitara A. WANEK, residing at 1205 Small Isle Blvd NE, FL 33704-0000 St Petersburg (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

Western and Southern Life Insurance Company, a corporation registered with the Trade Register of the State of Ohio under number 8451, with registered office at 400 Broadway, OH 45202 Cincinnati, Ohio (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Hamilton County (U.S.A.) on 24 April 2011;

The Alan P. Fournier Revocable Living Trust Dated 20/08/2010, represented by its trustee Mr. Alan FOURNIER, residing at 11, Spring Hollow Road, NJ 07931 Far Hills (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Chatham (U.S.A.) on 27 April 2011;

WSI Investments Inc., a corporation registered with the state of Delaware under number 3415637, with registered office at 824, Market Street, Suite 900, DE 19801 Wilmington (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Wilmington (U.S.A.) on 26 April 2011;

Teachers Insurance And Annuity Association of America, a corporation with registered office at 8500 Andrew Carnegie Blvd. I, 3rd floor, NC 28262 Charlotte (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Charlotte (U.S.A.) on 27 April 2011;

Somers & Co. L.P. FBO Vatero Investment, a limited partnership having its registered office at 330 Madison Avenue, 5th floor, NY 10017 New York (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 28 April 2011;

Harlan Special Opportunities Fund L.P., a limited partnership registered with the state of Delaware under number 4972097, with registered office at 150 East 58th Street, 38th floor, NY 10155 New York (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 29 April 2011;

RWN Investment Holdings LLC, a limited liability company registered with the state of Delaware under number 4772703, with registered office at 712 Fifth Avenue, 18th floor, NY 10019 New York (U.S.A.), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 29 April 2011;

Market street Private Markets Fund LLC, a limited liability company having its registered office at 80 East Market Street, STE 304, Corning, NY 14830 (United States), here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

The Regents of the University of California, a University having its registered office at 1111 Broadway, Suite 1400, Oakland, CA 94607, here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Oakland (U.S.A.) on 27 April 2011;

Henry Whitney WAGNER, born in New York City, New York, United States of America on 3 March 1956, here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

BA Partners Fund VI-PE Blend, L.P., a limited partnership having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle (United States), registered under number 4574521, here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Boston (U.S.A.) on 6 July 2011;

Amphitheatre LLC, a limited liability company having its registered office at 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (United States), registered under number 73-1726733, here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Palo Alto (U.S.A.) on 21 July 2011;

Orbimed ROF LLC, a limited liability company having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington (United States), registered under number 4974277, here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 29 April 2011; and

Royalty Investment Fund LP, a limited partnership having its registered office at 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (United States), registered under number 73-1726733, here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Milwaukee (U.S.A.) on 19 July 2011,

Lewin Multi-Strategy LLC, a limited liability company registered with the state of Delaware under number 4972373, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 (United States), represented as per the attached proxy by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

UST Global Private Markets Fund LLC, a limited liability company registered with the state of Delaware under number 4295428, with registered office at 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 (United States), represented as per the attached proxy by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

I.A.M. National Pension Fund, a trust having its office at 1300 Connecticut Avenue, N.W., Suite 300, Washington, DC 20036-1703, represented as per the attached proxy by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Westwood on August 22, 2011;

Excelsior Private Markets Fund II (Master) LLC, limited liability company registered with the state of Delaware under number 4869629, with registered office at 100 Federal Street MA5-100-05-05, Boston, MA 02110 (United States), represented as per the attached proxy by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Boston on August 19, 2011;

Healthcare Royalties Trust, a trust registered with the state of Delaware under number 45-6372550, with office at 250 Vesey Street, 10th Floor, New York, NY 10080 (United States), represented as per the attached proxy by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on August 16, 2011;

Galatyn Private Equity Holdings II LP, a limited partnership registered with the state of Texas under number 32044883752, with office at 1601 Elm Street, Ste 5000, Dallas, Texas 75201 (United States), represented as per the

attached proxy by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dallas on August 19, 2011;

Wayne Rothbaum, born in Queens, New York, on 17 February 1968, residing at 101 Central Park West, PHC, New York, NY 10023, represented as per the attached proxy by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on August 30, 2011;

(the Shareholders); and

Royalty Opportunities Feeder S.A., a public company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160775, here represented by Valérie Pechon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 21 July 2011;

(the Increasing Investor)

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state that:

I. All of the Shareholders are represented at the present meeting. The Shareholders represent the entire corporate capital of ROYALTY OPPORTUNITIES S.À.R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.774 and having a share capital of seventy-six thousand two hundred and eighty-seven United States dollars and thirty-six cents (USD 76,287.36) (the Company).

II. The agenda of the meeting is the following:

1. convening formalities;
2. increase of the share capital of the Company by way of the creation and issue of new shares with a par value of one United States cent (US\$0.01) each;
3. subscription for and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 3. above
4. amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase; and
5. powers and authorizations, consisting of administrative actions that are necessary and incidental to the foregoing.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the Shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

All the Shareholders being present or represented, the Shareholders acknowledge that no convening formalities are required.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand eight hundred seventy-two United States dollars and ninety-eight cents (USD 6,872.98) so as to raise it from its present amount of seventy-six thousand two hundred and eighty-seven United States dollars and thirty-six cents (USD 76,287.36) consisting of seven million six hundred and twenty-eight thousand seven hundred and thirty-six (7,628,736) shares to eighty-three thousand one hundred sixty United States dollars and thirty-four cents (USD 83,160.34) by the creation and issuance of six hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-eight (687,298) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each.

Thereupon,

Royalty Opportunities Feeder S.A., a public company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160775, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for six hundred eighty-seven thousand two hundred ninety-eight (687,298) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of six thousand eight hundred seventy-two United States dollars and ninety-eight cents (USD 6,872.98) which will be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of six thousand eight hundred seventy-two United States dollars and ninety-eight cents (USD 6,872.98) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at eighty-three thousand one hundred sixty United States dollars and thirty-four cents (USD 83,160.34), represented by eight million three hundred sixteen thousand thirty-four (8,316,034) Shares in registered form, having a par value of one United States cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. “

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company irrespective to his class and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de septembre,

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Royalty Opportunities Feeder S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.775, représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2011, à Luxembourg;

Hirtle Callaghan Private Equity Fund VIII (A) L.P., un limited partnership dont le siège social est situé à 300, Barr Harbor Dr. Ste 500, PA 194282998 West Conshohocken (U.S.A.), immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4691681, représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2011;

Spokane Employees Retirement System un governmental employee benefit plan dont le siège social est situé à 808 W. Spokane Falls, Boulevard, Suite 604, WA 99201-3324 Spokane, (U.S.A.), représentée par {}, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2011, à Spokane (U.S.A.);

Mr. Ian VOLENT, né le 1^{er} avril 1947 et résidant à 27, Hereford Ln, NM 87506 Santa Fe (U.S.A.), représenté par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2011, à Santa Fe (U.S.A.);

The Robert and Linda Pierpoint Trust, représenté par ses trustees, Mr. Robert PIERPOINT & Mrs Linda PIERPOINT, et résidant à 16668 Calle Jermaine, CA 90272 Pacific Palisades (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2011, à Los Angeles (U.S.A.);

Hillview Special Opportunities Fund L.P., un limited partnership immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 3507424 dont le siège social est situé à 170 N. Radnor-Chester Road, Suite 150, PA 19087 Radnor (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2011, à New York (U.S.A.);

W.P. Living Trust, représenté par ses trustees Mr. William PIERPOINT & Mrs. Guitara PIERPOINT, et résidant à CA 92270 Rancho Mirage, 70600 Thonderbird Mesa Road (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011, à Rancho Mirage (U.S.A.);

Okabena Partnership J, un partnership dont le siège social est situé à 1800 IDS Center, 80, South Eighth Street, MN 55402-4523 Minneapolis (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} avril 2011, à Minneapolis (U.S.A.);

Mr. Todd R., né le 16 mars 1964 et résidant à 26921 W Mesa Ln, WI 54612 Arcadia, Winsconsin (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Waneck Trust of 2000 U/A/D/9/16/2000 As Amended and Restated, représenté par ses trustees Mr. Ronald G. WANEK & Mrs. Guitara A. WANEK résidant à 1205 Small Isle Blvd NE, FL 33704-0000 St Petersburg (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

The Western and Southern Life Insurance Company, une corporation immatriculé au Registre de l'Etat de l'Ohio sous le numéro 8451 dont le siège social est situé à 400 Broadway, OH 45202 Cincinnati, Ohio (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2011, à Hamilton County (U.S.A.);

The Alan P. Fournier Revocable Living Trust Dated 20/08/2010, représenté par son trustee Mr. Alan FOURNIER résidant à 11, Spring Hollow Road, NJ 07931 Far Hills (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011, à Chatham (U.S.A.);

WSI Investments Inc., une corporation immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 3415637 dont le siège social est situé à 824, Market Street, Suite 900, DE 19801 Wilmington (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2011, à Wilmington (U.S.A.);

Teachers Insurance And Annuity Association of America, une corporation dont le siège social est situé à 8500 Andrew Carnegie Blvd. I, 3rd floor, NC 28262 Charlotte (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011, à Charlotte (U.S.A.);

Somers & Co. L.P. FBO Vatero Investment, un limited partnership dont le siège social est situé à 330 Madison Avenue, 5th floor, NY 10017 New York (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2011, à New York (U.S.A.);

Harlan Special Opportunities Fund L.P., un limited partnership immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4972097 dont le siège social est situé à 150 East 58th Street, 38th floor, NY 10155 New York (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011, à New York (U.S.A.);

RWN Investment Holdings LLC, une limited liability company immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4772703 dont le siège social est situé à 712 Fifth Avenue, 18th floor, NY 10019 New York (U.S.A.), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011, à New York (U.S.A.);

Market street Private Markets Fund LLC, une société (limited liability company) dont le siège social est situé à 80 East Market Street, STE 304, Corning, NY 14830 (Etats-Unis), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

The Regents of the University of California, une université dont le siège social est situé à The Regents of the University of California, 1111 Broadway, Suite 1400, Oakland, CA 94607, représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011, à Oakland (U.S.A.);

Henry Whitney WAGNER, né à New York City, New York, Etats-Unis d'Amérique le 3 mars 1956, représenté par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

BA Partners Fund VI-PE Blend, L.P., un limited partnership dont le siège social est situé à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle (Etats-Unis), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2011, à Boston (U.S.A.);

Amphitheatre LLC, une limited liability company dont le siège social est situé à 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2011, à Palo Alto (U.S.A.);

Orbimed ROF LLC, une limited liability company dont le siège social est situé à 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733, représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011, à New York (U.S.A.); et

Royalty Investment Fund LP, un limited partnership dont le siège social est situé à 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733 représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2011, à Milwaukee (U.S.A.)

Lewin Multi-Strategy LLC, une limited liability company, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4972373 dont le siège social est situé à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 (United States), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 août 2011, à New York;

UST Global Private Markets Fund LLC, une limited liability company, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4295428 dont le siège social est situé à 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 (United States), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 2011, à Boston;

I.A.M. National Pension Fund, un trust, dont le siège est situé à 1300 Connecticut Avenue, N.W., Suite 300, Washington, DC 20036-1703 (United States), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 août 2011, à Westwood;

Excelsior Private Markets Fund II (Master) LLC, une limited liability company, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4869629 dont le siège social est situé à 100 Federal Street MA5-100-0505, Boston, MA 02110 (United States), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 2011, à Boston;

Healthcare Royalties Trust, un trust, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 45-6372550 dont le siège social est situé à 250 Vesey Street, 10th Floor, New York, NY 10080 (United States), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2011, à New York;

Galatyn Private Equity Holdings II LP, un limited partnership, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 32044883752 dont le siège est situé à 1601 Elm Street, Ste 5000, Dallas, Texas 75201 (United States), représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 2011, à Dallas;

Wayne Rothbaum, né le 17 février 1968 à Queens, New York, et résidant à 101 Central Park West, PHC, New York, NY 10023, représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2011, à New York;

(les Associés); et

Royalty Opportunities Feeder S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.775, représentée par Valérie Pechon, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2011, à Luxembourg,

(L' Investisseur Augmentant)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Tous les Associés aux parts sociales de la Société sont représentés à la présente assemblée. Les Associés représentent la totalité du capital social de ROYALTY OPPORTUNITIES S.A R.L., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.774 et disposant d'un capital social de soixante-seize mille deux cent quatrevingt-sept dollars américains et trente-six centimes de dollars américains (USD 76,287.36) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. formalités de convocation;
2. augmentation du capital social de la Société, par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune;
3. souscription et libération de l'augmentation du capital social définie au point 3. ci-dessus;
4. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social; et
5. pouvoirs et autorisations consistant en des démarches administratives nécessaires et accessoires aux points précités.

Après que ces faits aient été exposés et reconnus par l'assemblée, les Associés, après délibération, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Tous les Associés étant présents ou représentés, les Associés reconnaissent qu'aucun avis de convocation n'est nécessaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille huit cent soixante-douze dollars américains et quatrevingt-dix-huit centimes de dollars américains (USD 6.872,98) afin de le porter de son montant actuel de soixante-seize mille deux cent quatrevingt-sept dollars américains et trente-six centimes de dollars américains (USD 76,287.36) se composant de sept millions six cent vingt-huit mille sept cent trente-six (7,628,736) parts sociales à quatre-vingt-trois mille cent soixante dollars américains et trente-quatre centimes de dollars américains (USD 83.160,34), par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (687.298) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Troisième résolution: Souscription - Libération

Sur ces faits,

Royalty Opportunities Feeder S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.775, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à six cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (687.298) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six mille huit cent soixante-douze dollars américains et quatre-vingt-dix-huit centimes de dollars américains (USD 6.872,98) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

Le montant de six mille huit cent soixante-douze dollars américains et quatre-vingt-dix-huit centimes de dollars américains (USD 6.872,98) est la disposition de la Société et preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le déclare expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-trois mille cent soixante dollars américains et trente-quatre centimes de dollars américains (USD 83.160,34), représenté par huit millions trois cent seize mille trente-quatre (8,316,034) Parts Sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société indépendamment de sa catégorie et à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des Associés le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Pechon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42321. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003325/379.

(120002162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Prisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 47.006.

Par la présente, je vous fais part de ma démission en tant qu'administrateur de la société anonyme Prisma S.A. Roodt/Syre, le 23 décembre 2011.

Patrick Jost.

Référence de publication: 2012004136/9.

(120003134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.258.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 28 décembre 2011 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège (Belgique), en qualité d'administrateur de la société, avec effet au 26 août 2011.

- L'assemblée accepte la nomination de Mademoiselle Radia Taddrart, née le 17/11/1985 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Pour Granada S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012004360/19.

(120003829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Redmell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.517.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil onze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDMELL S.A. en liquidation, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 142517 avec siège social situé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 29 septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2707 du 6 novembre 2008 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sara PERNET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Tiffany HALSDORF, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sara PERNET, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge aux administrateurs et commissaire en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture de la liquidation;
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir cinq cents (500) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de ICS (OVERSEAS) LIMITED avec siège social au 80 Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, certificat d'incorporation numéro 7687461 en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391, de sa gestion de la liquidation de la Société et à ICS (OVERSEAS) LIMITED, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme «REDMELL S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L -1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sara Pernet, Tiffany Halsdorf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/58158. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004600/75.

(12003877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

San-Ni Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.693.

—
EXTRAIT

Avec effet au 15 décembre 2011, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

de la Société Anonyme SAN NI INVESTMENTS immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0122693, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 janvier 2012.
FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2012004142/18.

(120002662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

St Edouard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.213.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 29 décembre 2011 de la société St Edouard S.à r.l. que l'associé unique a pris la décision suivante:

Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 22 décembre 2011:

Mathijs C.M. Cremers, ayant pour adresse professionnelle au St. Teunislaan 1, 5231 BS 's-Hertogenbosch, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Edouard S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2012004145/17.

(120002615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

GREENCAGE S.A. Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.441.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 décembre 2011.

Résolutions:

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2012, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2012, Monsieur MINA Paolo, résidant professionnellement 32 Sackville Street, Mayfair, London W1S 3EA (Royaume Uni).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30/06/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012004361/19.

(120003861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

St Luke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.878.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 22 décembre 2011 de la société St Luke S.à r.l. que l'associé unique a pris la décision suivante:

Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 22 décembre 2011:

Mathijs CM. Cremers, ayant pour adresse professionnelle au St. Teunislaan 1, 5231 BS 's-Hertogenbosch, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Luke S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2012004146/17.

(120002587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

St Marius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.693,28.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.373.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 22 décembre 2011 de la société St Marius S.à r.l. que l'associé unique a pris la décision suivante:

Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 22 décembre 2011:

Mathijs C.M. Cremers, ayant pour adresse professionnelle au St. Teunislaan 1, 5231 BS 's-Hertogenbosch, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Marius S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2012004147/17.

(120002623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Ecosse Automotive Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 110.055.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 décembre 2011 à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg

Les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de M. Nigel Robert Henry Gordon-Stewart et ont décidé de le remplacer par M. Ralph Bourgnon, demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats d'administrateur de M. Romain Bontemps, demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, de M. Ronald Weber demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire de la société PKF Abax Audit ayant son siège social à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012004303/20.

(120003947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Vodafone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 53.273.719.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.612.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 20/12/2011

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Robert Fleming, avec adresse au Vodafone House, The Connection, Newbury Berkshire, RG142FN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 19 Décembre 2011.

- De nommer Monsieur John Connors, avec adresse au Vodafone House, The Connection, Newbury Berkshire, RG142FN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 20 Décembre 2011.

Luxembourg, le 20 Décembre 2011.

Sean O'Brien
Company Secretary

Référence de publication: 2012004149/17.

(120003104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Waymade Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.927.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.086.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'Associé Unique de la Société comme suit:

- Waymade International Holdings Limited, 1st Floor, Mielles House, La Rue des Mielles, St Helier, Jersey JE2 3QD.

Avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van 't Hoef
Gérant B

Référence de publication: 2012004151/14.

(120002578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.236.

In the year two thousand and eleven on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNOS REAL LIMITED, a private limited liability company, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office 65, Grosvenor Street, W1K 3JH London, United Kingdom, registered with companies registrar in England and Wales under number 05948858 (the "Sole Shareholder") hereby represented by Mrs. Fatiha Wagner, manager, with professional residence at 6, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal in London on 20 December 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that INTERNOS REAL LIMITED, prenamed is the sole shareholder of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") Internos S. à r.l. (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the section B and the number 142.236, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joseph ELVINGER residing in Luxembourg, dated 3 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2600 dated 24 October 2008 (the "Company");

- that the Company's articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on March 17, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1238 dated June 8, 2011; and

- that the Company's share capital is fixed at seven hundred and ninety-seven thousand EUROS (EUR 797,000) represented by fifteen thousand nine hundred and forty (15,940) shares of fifty EUROS (EUR 50) each and fully paid up.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred thirty thousand EUROS (EUR 130,000) so as to raise it from its current amount of seven hundred and ninety-seven thousand EUROS (EUR 797,000) to nine hundred twentyseven thousand EUROS (EUR 927,000) by the issue of two thousand six hundred (2,600) shares with a nominal value of fifty EURO (EUR 50) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for two thousand six hundred (2,600) new shares of fifty EUROS (EUR 50) each and to have them fully paid up by contribution in cash amounting to one hundred thirty thousand EUROS (EUR 130,000).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of one hundred thirty thousand EUROS (EUR 130,000) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder as represented hereabove decides to restate article 5.1 of the Company's Articles of Association that will now read as follows:

“ 5.1. The corporate capital is fixed at nine hundred twentyseven thousand EUROS (EUR 927,000) represented by eighteen thousand five hundred forty (18,540) shares of fifty EUROS (EUR 50) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Partners.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in her hereabove stated capacities, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNOS REAL LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois en vigueur au Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 65, Grosvenor Street, W1K 3JH Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 05948858 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Madame Fatiha Wagner, gérante, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2011 à Londres.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que INTERNOS REAL LIMITED, précitée est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Internos S. à r.l., enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 142.236, ayant son siège social sis au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2600 du 24 octobre 2008 (la «Société»);

- que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 17 mars 2011, acte publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2011 numéro 1238; et

- que le capital social de la Société s'élève à sept cent quatre-vingtdix-sept mille EUROS (EUR 797.000) représenté par quinze mille neuf cent quarante (15.940) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante EUROS (EUR 50), chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente mille EUROS (EUR 130.000) pour porter son montant actuel de sept cent quatre-vingt-dix-sept mille EUROS (EUR 797.000) à neuf cent vingt-sept mille EUROS (EUR 927.000) par l'émission de deux mille six cents (2.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante EUROS (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux mille six cents (2.600) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport en espèces s'élevant à cent trente mille EUROS (EUR 13.000).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cent trente mille EUROS (EUR 130.000) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant décide de procéder à la refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent vingt-sept mille EUROS (927.000 EUR) représenté par dix-huit mille cinq cent quarante (18.540) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante EUROS (50 EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents EUROS (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fatiha Wagner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/581587. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004416/116.

(120003849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

1Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 79, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.479.

Par la présente je, soussignée Yvette Morheng, gérante de la société 1PLUS S.à r.l., déclare les modifications suivantes et vous demande de procéder au dépôt.

Madame Claudia Eustererling a démissionné de sa fonction de gérante de la société 1PLUS S.à r.l., immatriculation B106479 et elle a vendu la totalité des ses parts sociales à Madame Yvette Morheng, épouse Holper, qui détient actuellement 100% des parts sociales.

Yvette Morheng gérante de 1PLUS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04.01.2012.

Yvette Morheng

1Plus S.à r.l.

Gérante

Référence de publication: 2012004154/18.

(120002749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

a_BAHN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012004156/14.

(120003772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Aerium Place de Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.171.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Cadogan Investments S.A., a été transféré au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Veuillez noter également que Monsieur Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Company, Cadogan Investments S.A., has been transferred to 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Please note also that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, resides professionally at 1 Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004164/17.

(120003386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Agingale Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.878.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004166/10.

(120003704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Änderung in der Geschäftsleitung der Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Herr Martyn Cuff hat mit Wirkung zum 31. Dezember 2011 sein Amt als Geschäftsführer der Allianz Global Investors Luxembourg S.A. niedergelegt.

Herr Markus Bernhard Nilles, wohnhaft in Siercker Str. 6, 66706 Perl, Deutschland, wurde am 01. Januar 2012 durch Beschluss des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Luxembourg S.A. als Geschäftsführer der Allianz Global Investors Luxembourg S.A. ernannt.

Sennigerberg, den 05. Januar 2012.

Für die Richtigkeit

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Cord Rodewald / Martin Groos

Référence de publication: 2012004168/17.

(120003441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

ARARE, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004174/10.

(120003768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

ABC Fahrschoul Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 26-28, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.765.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004177/10.

(120003537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Herr Martyn Cuff hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Opportunities („die Gesellschaft“) mit Ablauf des 31. Dezember 2011 niedergelegt.

Mit Beginn des 1. Januar 2012 wurde Herr Markus Nilles mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxemburg, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Oktober 2012 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft kooptiert.

Senningerberg, im Januar 2012.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Maringer / Eis

Référence de publication: 2012004169/16.

(120003306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

ARARE, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.577.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:
9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004175/12.

(120003904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Arvo Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 143.209.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 mai 2011

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Monsieur Andy Lenk de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2011.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arvo Investment Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012004176/15.

(120003409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

APN CF (No.2), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.307.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APN CF (No. 2)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012004192/11.

(120003916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Acadia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004179/10.

(120003353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Agence Générale Deckenbrunnen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 153.548.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004182/10.

(120004093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

A.L.I.S.E., Agence Luxembourgeoise d'Interim et de Services aux Entreprises SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 89.239.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004183/14.

(120003746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.803.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 28 décembre 2011:

1. Démission de Monsieur Christophe ARNOULD en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'administration:

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Christophe ARNOULD, résidant professionnellement au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration avec effet au 28 décembre 2011.

2. Cooptation de Monsieur Baptiste LOPEZ en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Christophe ARNOULD:

Conformément aux prescriptions des articles 17 et 18 des Statuts de constitution du 24 janvier 2008, le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Baptiste LOPEZ, résidant professionnellement au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Christophe ARNOULD, avec effet au 28 décembre 2011 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004543/20.

(120003607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

AMP, Agence Marc Petit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 12, Gilsduerferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 165.927.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc PETIT, gérant, né le 14 avril 1960 à Esch/Alzette, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 12, Gilsduerferstrooss,

2.- Madame Conceição FERNANDES DA SILVA, femme au foyer, née le 3 janvier 1955 à Vila Pouca De Aguiar (Portugal), demeurant à L-9366 Ermsdorf, 12, Gilsduerferstrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Agence Marc Petit» en abrégé «AMP».

Art. 2. La société est constituée à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objets principaux:

- l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise en forme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Ermsdorf.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un accord unanime des associés.

Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur nominale.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après leur valeur nominale actuelle aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales au prix de la valeur nominale actuelle.

Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner à l'unanimité un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par les associés qui fixent leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les associés se réunissent chaque année au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations dans les premiers six mois qui suivent l'exercice. Il peut être fait abstraction de toute convocation si tous les associés sont présents et se reconnaissent valablement informés quant à l'ordre du jour.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts ont été souscrites comme suit:

1.- M. Marc PETIT, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
2.- Mme Conceição FERNANDES DA SILVA, préqualifiée, quarante-neuf parts	49
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ 950,- EUR.

Résolutions des associés

Ensuite, les associés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un).
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Marc PETIT, préqualifié, lequel pourra engager la société est engagée par sa seule signature.
3. Le siège social est établi à L-9366 Ermsdorf, 12, Gilsduerferstrooss.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. PETIT, C. FERNANDES DA SILVA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2011. Relation: LAC/2011/53016. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004165/129.

(120004208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Altrimenti & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.460.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/01/2012.

Référence de publication: 2012004186/10.

(120003414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Amaltea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 100.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004187/9.

(120003775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

APN CF (No.2), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.307.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 octobre 2011

1. Monsieur Tim SLATERRY a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le nombre des gérants est diminué de 3 (trois) à 2 (deux).

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour APN CF (No. 2)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012004194/14.

(120004069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

ASK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.111.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 02/11/2011

Résolutions:

- Le commissaire aux comptes actuels, la société GAC Auditors LTD, est rayé avec effet immédiat.
- Le nouveau commissaire aux comptes est Monsieur Jaroslaw AUGUSTYNIAK, né le 10/07/1972 à Elblag, demeurant à ul. Jasminowa 3/1 à 02-717 Warsaw, Pologne, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr. Krzysztof SPYRA / Mr. Maurycy KUHN / TAXWAYS WEALTH MANAGEMENT Sàrl

- / - / Signature

Référence de publication: 2012004198/15.

(120003355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pah West Europe 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.866.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

PFIZER LUXEMBOURG SARL having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3rd October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 21, 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a “société à responsabilité limitée” and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a “société à responsabilité limitée” which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is “PAH WEST EUROPE 2 SARL”.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The corporate capital of the company is set at TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) divided into TWENTY THOUSAND (20,000) parts having a par value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not, who are appointed for an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 16. If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) in share capital (parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the 1st of December and ends on the last day of November of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on November 30th, 2012.

Art. 18.**A) Financial statements and Annual dividend**

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 20. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

PFIZER LUXEMBOURG SARL 20,000 parts

The TWENTY THOUSAND (20,000) parts have been fully paid up to the amount of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) per part by a contribution in cash of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-).

As a result the amount of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs and Valuation

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 15,331 (exchange rate (median price) available on December 21, 2011: USD 1.- = EUR 0.76655).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000.-(one thousand euros).

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).

3. The following are appointed managers (gérants) of the company:

- Mr Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart on February 25, 1956, professionally residing at 51 Avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Christophe PLANTEGENET, born in Wassy on October 16, 1970, professionally residing at 51 Avenue JK Kennedy, L1855 Luxembourg;

- Mr André PETRUNOFF, born in New-York (USA), on April 13, 1962, professionally residing at 150 East 42nd Street, New York 10017.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84 125, représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «PAH WEST EUROPE 2 SARL».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à VINGT MILLE U.S. DOLLARS (USD 20.000,-) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts d'une valeur nominale de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un collège de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une période indéterminée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

Art. 12. Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part de UN U.S. DOLLAR (USD 1.-) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 30 novembre 2012.

Art. 18.

A) Comptes sociaux et dividende annuel

Chaque année au dernier jour de novembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

PFIZER LUXEMBOURG SARL 20.000 parts

Les VINGT MILLE (20.000) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de UN U.S. DOLLAR (USD 1.00) par part par un apport en numéraire de VINGT MILLE U.S. DOLLARS (USD 20.000.-).

Le montant de VINGT MILLE U.S. DOLLARS (USD 20.000.-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 15.331 (taux de change (median price) disponible le 21 décembre 2011 USD 1,- = EUR 0,76655).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
3. Ont été élus gérants de la société:

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. André PETRUNOFF, né à New-York (USA), le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 150 East 42nd Street, New York 10017.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/58149. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003916/367.

(120002490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

APN CF (No.2), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.307.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APN CF (No. 2)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012004193/11.

(120004044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Argor Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.344.

Merci de prendre note du changement d'adresse suivant:

- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

- Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- STRATEGO INTERNATIONAL, avec siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme
STRATEGO TRUST
Domiciliataire

Référence de publication: 2012004195/14.

(120003351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Art Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3345 Leudelange, 14, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 69.513.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004197/14.

(120003341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Bergerac Beton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 86.782.

Beschluss der Generalversammlung vom 2. Dezember 2011

Die Generalversammlung genehmigt die Kooptierung von Frau Sylviane COURTOIS, Privatangestellte, geboren am 24. November 1968 in Arlon (Belgien), geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, als neues Mitglied des Verwaltungsrats. Ihre Berufung endet mit der im Jahre 2013 stattfindenden Generalversammlung.

Die Generalversammlung stellt fest, dass der Firmenname des im Handelsregister von Luxembourg unter B56248 eingetragenen Aufsichtskommissars mit Wirkung vom 1. Juli 2011 von "MAZARS" in "FIDUO" abgeändert worden ist.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012004221/15.

(120003822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Marguerite Wind Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.719.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 162.622;

Here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given on 14 October 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Marguerite Wind Germany S.à r.l.”, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Directors of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counter-party, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares (hereafter referred to as the “Ordinary Shares”) in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the “Shareholders”.

The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, “Issue Price” for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium. Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the “Share Premium Reserve”) which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a reserve available for distribution of dividends, liquidation boni, for payment following a capital decrease or a redemption or repurchase of Shares. The Share Premium Reserve can be distributed from time to time upon decision of the Board of Directors.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Authorised share capital. In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital is set at three hundred million Euro (EUR 300.000.000.-). Subject to the provisions of these Articles, the Board of Directors is authorized (but not obliged) until five (5) years after incorporate date to issue on one or several times, and in accordance with the terms and conditions of any agreement entered into by the Company, debt instruments convertible into preference shares

(the “Preference Shares” and, together with the Ordinary Shares, the “Shares”) (or any other class of Shares having specific rights to be agreed with the Shareholders) to be held by the Shareholder(s). The Preference Shares are classified between Preference Shares of class A (the “A Preference Shares”) and of class B (the “B Preference Shares”).

The Board of Directors is further authorized to issue, in one or several times, additional Ordinary Shares and such number of Preference Shares upon conversion of the convertible debt instruments (if any) in accordance with their respective terms and conditions. For ease of reference, the Board of Directors is authorised to allocate a series number to each issuance of Preference Shares. The Board of Directors is not authorized to issue additional Shares in any circumstances other than those referred to above.

The Shares issued may be paid up totally or partially by contribution in cash, by conversion of receivables or reserves, or by any combination thereof, to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is also entitled to determine whether a share premium shall be paid and if so, for which amount (in accordance with any applicable agreement to which the Company is party).

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the convertible debt instruments and/or Shares.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital in accordance with the present Articles, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

7. Rights attached to the Shares. The rights attaching to the Preference Shares are as follows:

a) Dividend

(i) the right to a preferential dividend (the “Preference Dividend”) payment on any Eligible Income of the Company; for the purpose of this provision, “Eligible Income” means (A) all direct or indirect income directly or indirectly received, realized from, deriving from or connected to, the Investment, which include (but are not limited to) (i) with respect to the A Preference Shares, any return, yield, interest, indemnity, premium, dividend, capital gains, share premium repayment, liquidation proceeds, management fees, any other form of fee, forex gains or (ii) with respect to the B Preference Shares, any return, yield, interest, indemnity, penalty, late payment interest, forex gains, each time together with any bank interest received on such amounts pending distribution or reinvestment; (B) less any operating charges and exceptional costs of Company in relation to its activity and any required margin, when applicable. For the purpose of this clause, “Investment” shall mean, with respect to each series of Preference Shares, the equity investment (with respect to the A Preference Shares) or the debt investment (with respect to the B Preference Shares) as defined in the terms and conditions of the convertible debt instrument (if any) which conversion results in the issuance of such series of Preference Shares;

(ii) the Preference Dividend shall be paid before the transfer of any sums to the reserves (subject to making the necessary allowance for the legal reserve);

(iii) the right to the Preference Dividend shall have priority over the rights of the holders of Ordinary Shares;

(iv) if the Eligible Income in any financial year is less than an amount equal to 5% of the nominal value of the Preference Shares (excluding, for the avoidance of doubt, any share premium on the Preference Shares) (the “Threshold”), then the Preference Shares shall be entitled to a privilege equal to the amount of such deficit (the “Privilege”);

(v) subject to being reduced in accordance with sub-paragraph (vi) below, to the extent that, in any financial year, the Preference Shares have become entitled to the Privilege, such Privilege will be carried forward to subsequent financial years and accumulated with the Privilege, if any, to which the Preference Shares become entitled under sub-paragraph (iv) above in such subsequent financial years;

(vi) the cumulative Privilege shall be reduced in any financial year by an amount, if any, by which the Eligible Income in that financial year exceeds the Threshold for that financial year and which excess is distributed as a Preference Dividend under sub-paragraph (i) above; and

(vii) on a return of capital on liquidation or otherwise, any profit realised by the Company and attributable to the Preference Shares under sub-paragraph (i) above, even if not previously distributed by the Company, shall be paid to the holders of the Preference Shares in priority to any payment to the holders of Ordinary Shares.

b) Further Participation

The Preference Shares do not confer any further right of participation in the profits of the Company. As a consequence, the Ordinary Shares shall be entitled to any other profit realized by the Company.

c) Return of Capital

The right, on a return of capital on liquidation or otherwise, in priority to any payment to the holders of Ordinary Shares, to:

(i) first, the nominal value of the Preference Shares;

(ii) second, the share premium attached to the Preference Shares (if any);

d) Votes

The Preference Shares have the same voting rights as Ordinary Shares.

7.2 Unless otherwise provided for in the Articles, each Share is entitled to the same rights.

7.3 The Board of Directors (using the authority granted to it under Article 6) or the Shareholders are entitled to amend the rights attached to the Preference Shares as defined under Article

7.1 provided that the sole purpose of such amendments is to reflect the terms and conditions of the convertible debt instrument (if any) which conversion results in the issuance of such series of Preference Shares.

8. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable. Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to non- Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

The Company can repurchase its own Shares within the limits set by law.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. - Management

10. Management. The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors"). The members of the Board of Directors need not to be Shareholders.

The Board of Directors will be composed of at least three members (the "Directors" and each a "Director").

The Directors shall be appointed at the general meeting of Shareholders for an unlimited period, unless otherwise agreed by the Shareholders. They are re-eligible.

A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next general meeting of Shareholders.

The Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors are convened by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Director may act at any meeting of such Board of Directors by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Director as his proxy.

The resolutions of the Board of Directors shall be adopted by the majority of votes of the Directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Director, provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the Directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each Director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors.

13. Liability of the Directors. Any Director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

14. Delegation and Agent of the Board of Directors. The Board of Directors or any two Directors may delegate powers of the Board of Directors for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Directors or any two Directors will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholder(s)

15. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

16. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Directors. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Thursday of May.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Directors.

17. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

18. Business year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Directors and the Board of Directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in accordance with the law and provided each time that the Board of Directors has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable sums within the meaning of the law.

Chapter VI. - Liquidation

20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

21. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

22. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Marguerite Holdings S.à r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The sole Shareholder resolves to fix the number of Directors of the Company to four (4).
2. The following persons are appointed as Directors of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Michael DEDIEU, managing-director, born on 30 April 1969 in Melun (France), with professional address at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
 - Mr. David S. HARRISON, CFO and managing-director, born on 15 November 1970 in London (United Kingdom), with professional address at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
 - Mr. Nicolas MERIGO, managing-director, born on 4 January 1963 in Lausanne (Switzerland), with professional address at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - Mr. William PIERSON, managing-director, born on 8 June 1961 in Walworth (Wisconsin-United States), with professional address at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
3. The registered office of the Company is 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation is estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 162.622;

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, ayant son adresse professionnelle au Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 octobre 2011.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée par leur mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée constituée ci-après:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Marguerite Wind Germany S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre - partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission, Pour les besoins de cet article, «Prix d'Emission» pour une Part Sociale donnée a pour signification le prix de souscription payée pour cette Part Sociale en ce compris sa valeur nominale et toute prime d'émission éventuelle. A moins qu'elle ne soit intégralement ou partiellement attribuée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur une Part Sociale sera transférée sur un compte de prime d'émission (la «Réserve de Prime d'Emission»), lequel, à moins qu'il n'en soit décidé autrement à tout moment par les Associés, constituera une réserve disponible aux fins de distribution de dividendes, boni de liquidation, de paiement suite à une réduction de capital ou un rachat de Parts Sociales. La Réserve de Prime d'Emission pourra être distribuée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Capital social autorisé. En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé est fixé à trois cent millions Euro (300.000.000 EUR). Sous réserve des dispositions de ces articles, le Conseil de Gérance est autorisé (mais non obligé) jusqu'à cinq (5) après la date de constitution à émettre en une ou plusieurs fois, et conformément aux termes et conditions de tout contrat conclu par la Société, des instruments de dettes convertibles en parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles» et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales») (ou toute autre classe de Part Sociale ayant des droits spécifiques à convenir avec les Associés) à détenir par le ou les Associé(s). Les Parts Sociales Préférentielles sont réparties entre des Parts Sociales Préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A») et des Parts Sociales Préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»).

Le Conseil de Gérance est en outre autorisé à émettre en une ou plusieurs fois, des Parts Sociales Ordinaires supplémentaires et un tel nombre de Parts Sociales Préférentielles sur conversion des instruments financiers (le cas échéant) conformément à leurs termes et conditions respectifs. Pour des raisons de facilité, le Conseil de Gérance est autorisé à attribuer un numéro de série à chaque émission de Parts Sociales Préférentielles. Le Conseil de Gérance n'est pas autorisé à émettre des Parts Sociales supplémentaires dans toutes circonstances autres que celles reprises ci-avant.

Les Parts Sociales émises peuvent être libérées totalement ou partiellement par apport en numéraire, par conversion de créances ou réserves, ou par une combinaison de ceux-ci, à déterminer par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est également autorisé à décider si une prime d'émission doit être payée et si oui, pour quel montant (conformément à tout contrat applicable auquel la Société est partie)

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout Gérant dûment autorisé ou à toute personne dûment autorisée, la fonction de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des instruments de dette convertibles et/ou des Parts Sociales.

Chaque fois que le Conseil de Gérance agira pour rendre effective une augmentation de capital souscrit, conformément au présent article, le présent article doit être considéré comme étant automatiquement modifié afin de refléter le résultat de cette action.

7. Droits attachés aux Parts Sociales.

7.1 Les droits attachés aux Parts Sociales Préférentielles sont les suivants:

a) Dividende

(i) le droit au paiement d'un dividende préférentiel (le «Dividende Préférentiel») sur tout Revenu Eligible de la Société; pour cette disposition, «Revenu Eligible» a pour signification (A) tout revenu, direct ou indirect reçu directement ou indirectement, réalisé de, dérivant de ou en relation avec, l'Investissement, lequel comprend (mais n'est pas limité à) (i) en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, tout rémunération, rendement, intérêt, indemnité, prime, dividende, plus-values, remboursement de prime d'émission, boni de liquidation, frais de gestion, tout autre forme de frais, les plus-values de change ou

(ii) n ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, tout rémunération, rendement, intérêt, indemnité, pénalité, paiement d'intérêt de retard, les plus-values de change, chaque fois avec tout intérêt bancaire reçu sur ces montants en suspens de distribution ou de réinvestissement; (B) moins toutes charges opérationnelles et tous coûts exceptionnels de la Société en relation avec ses activités et toute marge requise, en cas d'application. Pour les besoins de cette clause, «Investissement» aura pour signification, à l'égard de toute série de Parts Sociales Préférentielles, l'investissement en capital (pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A) ou l'investissement en dettes (pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B) tels que définis dans les termes et conditions de l'instrument de dette convertible (le cas échéant) dont la conversion a donné lieu à l'émission de telles séries de Parts Sociales;

(ii) le Dividende Préférentiel sera payé avant l'allocation de toutes sommes aux réserves (sous réserve de l'allocation nécessaire à la réserve légale);

(iii) le droit au Dividende Préférentiel aura priorité sur les droits des autres détenteurs de Parts Sociales Ordinaires;

(iv) si le Revenu Eligible d'un exercice social est inférieur à un montant égal à 5% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles (à l'exclusion, pour éviter tout doute, de toute prime d'émission sur les Parts Sociales Préférentielles) (le «Seuil»); alors les Parts Sociales Préférentielles auront droit à un privilège égal au montant d'un tel déficit (le «Privilège»);

(v) sous réserve d'être réduit conformément au sous-paragraphe (vi) ci-dessous, dans la mesure où, pour un exercice social, les Parts Sociales Préférentielles auront donné droit à ce Privilège, un tel Privilège sera reporté aux exercices sociaux suivants et sera cumulé avec le Privilège auquel, le cas échéant, les Parts Sociales Préférentielles donneront droit en vertu du sous-paragraphe (iv) ci-dessus dans les exercices sociaux suivants;

(vi) le Privilège cumulé sera, lors de tout exercice social, réduit, le cas échéant, du montant par lequel le Revenu Eligible de cet exercice social excède le Seuil pour cet exercice social et lequel excès sera distribué comme un Dividende Préférentiel en vertu du sous-paragraphe (i) ci-dessus; et

(vii) sur un retour de capital sur liquidation ou autrement, tout profit réalisé par la Société et attribuable aux Parts Sociales Préférentielles en vertu du sous-paragraphe (i) ci-dessus, même s'il n'a pas été préalablement distribué par la Société, sera payé en priorité aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles avant tout paiement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

b) Participation Supplémentaire

Les Parts Sociales Préférentielles ne confèrent aucun droit de participation supplémentaire dans les profits de la Société. En conséquence, les Parts Sociales Ordinaires auront droit à tout autre profit réalisé par la Société.

c) Retour de Capital

Le droit au retour de capital sur liquidation ou autrement est prioritaire de tout paiement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, sur:

(i) premièrement, la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles;

(ii) deuxièmement, la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles (le cas échéant);

d) Votes

Les Parts Sociales Préférentielles ont les mêmes droits de vote que les Parts Sociales Ordinaires.

7.2 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, chaque Part Sociale donne droit aux mêmes droits.

7.3 Le Conseil de Gérance (usant de l'autorité qui lui a été conférée en vertu de l'article 6) ou les Associés ont le droit de modifier les droits attachés aux Parts Sociales Préférentielles tels que définis à l'article 7.1 à condition que le seul objectif de ces modifications soient de refléter les termes et conditions de l'instrument de dette convertible (le cas échéant) dont la conversion a donné lieu à l'émission de telles séries de Parts Sociales.

8. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

9. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

La Société peut racheter ses Parts Sociales propres dans les limites définies par la loi.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. - Gérance

10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Membres») et chacun comme un «Membre»).

Les Membres seront nommés par l'assemblée générale des Associés pour une durée indéterminée, sauf accord contraire entre les Associés. Ils sont rééligibles.

Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors

de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre. Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

Toute résolution du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par la majorité des voix des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

11. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Membres ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Membres.

13. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

14. Délégation et Agent du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou deux Membres peuvent déléguer les pouvoirs du Conseil de Gérance à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Conseil de Gérance ou deux Membres déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

16. Tenue d'assemblées générales. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier jeudi du mois de mai.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

17. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

18. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits d'un exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la loi et à condition que le Conseil de Gérance ait déjà pris toutes mesures nécessaires afin de déterminer l'existence d'un bénéfice distribuable au sens de la loi.

Titre VI. - Liquidation

20. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

21. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Ensuite, Marguerite Holdings S.à r.l., telle que prénommée et représentée ci-dessus, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide de fixer le nombre des Membres du Conseil de Gérance de la Société à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Michael DEDIEU, administrateur-délégué, né le 30 avril 1969 à Melun (France), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
 - M. David S. HARRISON, directeur financier et administrateur-délégué, né le 15 novembre 1970 à Londres (Royaume Uni), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
 - M. Nicolas MERIGO, administrateur-délégué, né le 4 janvier 1963 à Lausanne (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - M. William PIERSON, administrateur-délégué, né le 8 Juin 1961 à Walworth (Wisconsin Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
3. Le siège social de la Société est établi au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16263. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180843/599.

(110211290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012004199/10.

(120004083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Atelier Mécanique Schuler-Putz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 6, Op der Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 104.987.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004200/10.

(120004087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Barlanto Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.236.950,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012004213/13.

(120003307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Agingale Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 231.719,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.878.

In the year two thousand eleven, the twenty-first day of December,
before Me Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Agingale Holding S.A.R.L., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on December 19, 2011 pursuant to a deed of Me Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles have not been amended since then.

There appeared:

Ms. Petra Orenstein, with address at 2, Turbinenweg, CH-8866 Ziegelbrücke, Switzerland (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Jérémie HOUET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred nineteen thousand two hundred nineteen euro (EUR 219.219) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each to two hundred thirty-one thousand seven hundred nineteen euro (EUR 231.719), by way of the issue of two hundred nineteen thousand two hundred nineteen euro (219.219) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of two hundred nineteen thousand two hundred nineteen euro (EUR 219.219)

in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each to two hundred thirty-one thousand seven hundred nineteen euro (EUR 231.719),

by way of the issue of two hundred nineteen thousand two hundred nineteen euro (219.219) new share of the Company having a par value of one euro (EUR 1).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to two hundred nineteen thousand two hundred nineteen (219.219) new shares having a par value of one euro (EUR 1)

and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of three thousand seven hundred forty-seven (3.747) shares (the Shares) it holds in the share capital of Agingale Limited, a Cypriot limited liability company with registered office at 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, fifth floor, P.C. 3030, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 247618 (Agingale Limited), such Shares having an aggregate net value in an amount of six hundred and eight million two hundred and fifty thousand four hundred and forty-five euro (EUR 608.250.445), representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of Agingale Limited.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of six hundred and eight million two hundred and fifty thousand four hundred and forty-five euro (EUR 608.250.445) is to be allocated as follows:

- in an amount of two hundred nineteen thousand two hundred nineteen euro (EUR 219.219) to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

- in an amount of six hundred and eight million thirty-one thousand two hundred and twenty-six euro (EUR 608.031.226) to be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a valuation certificate dated December 21, 2011 issued by the management of Agingale Limited and the Sole Shareholder which states in essence that:

1. "the Sole Shareholder is the sole owner of the Shares;
2. the Shares are fully paid up;
3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. The Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Luxembourg and in Cyprus in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accepted accounting principles, the Shares are valued at least at six hundred and eight million two hundred and fifty thousand four hundred and forty-five euro (EUR 608.250.445.-) as per the accounts of Agingale Limited dated as of December 21st, 2011 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two hundred thirty-one thousand seven hundred nineteen euro (EUR 231.719.-) represented by two hundred thirtyone thousand seven hundred nineteen (231.719) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6.600 Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de décembre,

par-devant Me Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Avingale Holding SARL, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2011 suivant un acte de Me Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu:

Ms. Petra Orenstein, citoyenne allemande, résidant à 2, Turbinenweg, CH-8866 Ziegelbrücke, Suisse (l'Associée Unique),

représentée par M. Jérémie HOUET, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associée Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille deux cent dix-neuf euros (EUR 219.219) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à deux cent trente et un mille sept cent dix-neuf euros (EUR 231.719), par l'émission de deux cent dix-neuf mille deux cent dix-neuf (219.219) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptées aux points 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille deux cent dix-neuf euro (EUR 219.219)

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à deux cent trente et un mille sept cent dix-neuf euros (EUR 231.719),

par l'émission de deux cent dix-neuf mille deux cent dix-neuf (219.219) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associée Unique déclare souscrire à deux cent dix-neuf mille deux cent dix-neuf (219.219) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1)

et de les libérer par un apport en nature se composant de trois mille sept cent quarante-sept (3.747) actions (les Actions) détenues par elle dans le capital social de la société Agingale Limited, société chypriote ayant son siège social au 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, 5^{ème} étage, P.C. 3030, Limassol, Chypre, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Nicosie sous le numéro HE 247618 (Agingale Limited), les Actions ayant une valeur nette totale de six cent huit millions deux cent cinquante mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 608.250.445,-) et représentant 100% (cent pourcent) du capital social de Agingale Limited.

Cet apport en nature des Actions à la Société d'un montant total de EUR 608.250.445,-(six cent huit millions deux cent cinquante mille quatre cent quarante-cinq Euros) sera affecté comme suit:

- un montant de deux cent dix-neuf mille deux cent dix-neuf euros (EUR 219.219) sera affecté sur le compte capital social nominal de la Société;

- un montant de six cent huit millions trente et un mille deux cent vingt-six euros (EUR 608.031.226) sera affecté sur le compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Actions à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'une attestation datée du 21 décembre 2011 délivrée par la gérance Agingale Limited et de l'Associée Unique qui atteste que:

- «1. L'Associée Unique est le seul propriétaire des Actions.
2. Les Actions sont entièrement libérées.
3. L'Associée Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.
4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération.
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.
6. Les Actions sont librement cessibles.
7. Toutes les formalités requises à Luxembourg et à Chypre consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.
8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actions est évaluée au moins à six cent huit millions deux cent cinquante mille quatre cent quarante-cinq euros (EUR 608.250.445,-) selon le bilan daté du 21 décembre 2011 et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent trente et un mille sept cent dix-neuf euro (EUR 231.719,-), représenté par deux cent trente et un mille sept cent dix-neuf (231.719) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 6.600,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. LAC/2011/58390. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004167/205.

(120003705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Anthea So.Par.Fi., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.123.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-HUIT DECEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société dénommée CIBINO S.R.L., société à responsabilité limitée avec siège social à 9 via Industriale Lumuzzane (BS) (Italie),

ici représentée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2011 jointe en annexe au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée AN-THEA SO.PAR.FI., en liquidation, une société anonyme ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B 49.123,

constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 47 du 30 janvier 1995.

La société a été mise en liquidation en date du 20 décembre 2011 par acte devant le notaire soussignée de résidence à Redange-sur-Attert, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Ensuite la comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant les 2.500 actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée Générale prononçant la liquidation finale de la société
6. Conservation des livres et documents de la société
7. Clôture de la liquidation
8. Divers.

L'actionnaire unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Fiduciaire Everard & Klein S.à.r.l., 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, nommé commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique donne pouvoir au liquidateur, SGG-FFW S.A., 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B67905, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment le paiement d'un dividende de liquidation à l'actionnaire.

Troisième résolution

L'actionnaire unique accorde pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

En absence de bureau de l'assemblée générale, prononçant la liquidation finale de la société, l'actionnaire unique ne prend pas de décision quant à une éventuelle décharge de toute responsabilité présente et future aux membres du bureau.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège du Liquidateur, savoir à: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Septième résolution

L'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation de la société "ANTHEA SO.PAR.FI. S.A.", en liquidation, qui cessera d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la comparante en langue française, cette dernière, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 02 janvier 2012. Relation: RED/2012/2. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02 janvier 2012.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012004191/67.

(120003493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Atmosphère Restaurant S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 24, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 123.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004201/10.

(120003662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Avrofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 53, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 122.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004202/9.

(120004096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004203/10.

(120003313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Burnthor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.217.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Christelle Ferry

Référence de publication: 2012004229/12.

(120003437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Batton Consulting & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.382.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004206/10.

(120003600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Boxhorn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004208/10.

(120003376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004209/10.

(120003315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Bagatelle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.917.

Merci de prendre note du changement d'adresse suivant:

1. Monsieur Dominique Fontaine demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

STRATEGO TRUST SA

Domiciliataire

Référence de publication: 2012004211/11.

(120003557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.
